

Alors que la collectivité territoriale de Corse a rejeté la candidature de la compagnie maritime [CORSICA FERRIES FRANCE](http://www.corsica-ferries.fr) / T : 04.95.32.92.19 (siège social à Bastia/Haute-Corse) à sa délégation de service public 2019-2020 pour l'attribution de la liaison entre Marseille et les cinq ports corses (Ajaccio, Bastia, Porto-Vecchio, Propriano et Ile Rousse), Corsica Ferries a effectué un recours devant le Conseil d'État qui rendra sa décision d'ici quelques jours. www.corsica-ferries.fr